



SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

À l'attention de Monsieur Gaël PERDRIAU
Maire de la ville de Saint-Étienne
Mairie de Saint-Étienne
Place de l'Hôtel de Ville
42000 Saint-Étienne

Saint-Étienne, le 30 septembre 2025

Objet : « *Demande de suspension et d'arrêt du jumelage avec la ville de Nof HaGalil, anciennement Nazareth Illit* »

Monsieur le Maire, Le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Saint-Etienne, vous adresse ce courrier afin de vous demander suspendre immédiatement et mettre fin au jumelage de notre ville avec la ville de Nof HaGalil anciennement Nazareth Illit.

Suite à des années de dérive continue de la politique israélienne vers toujours plus de colonisation, de violence débridée contre les Palestiniens et de consolidation de la logique de suprématie raciale sur tous les territoires qu'Israël contrôle, politique qualifiée d'Apartheid par des ONG, tant israéliennes qu'internationales, et compte tenu de la guerre sanglante et des massacres perpétrés sans relâche contre la population palestinienne par l'État d'Israël, nous estimons qu'il est impératif de suspendre et mettre fin à ce jumelage au plus vite.

La Cour internationale de Justice (CIJ) a, à plusieurs reprises, condamné Israël. En janvier 2024, elle a rendu une décision demandant à Israël d'empêcher d'éventuels actes de « génocide » et de « prendre des mesures immédiates » pour permettre la fourniture « de l'aide humanitaire à la population civile de Gaza ». Les décisions de la CIJ sont contraignantes et sans appel, et il incombe aux États de les mettre en œuvre. Force est de constater que l'État d'Israël continue plus que jamais de piétiner le droit international et de massacrer la population Palestinienne. La Cour pénale internationale (CPI) a également émis des mandats d'arrêt à l'encontre de plusieurs dirigeants du gouvernement israélien pour des actes qui pourraient constituer des crimes de guerre.

Ces décisions soulignent des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. En tant que ville attachée aux valeurs de paix, de justice et de respect des droits humains, notre jumelage avec une ville israélienne n'est pas moins qu'une approbation tacite de ces actions, ce que le syndicat CGT des Territoriaux de la ville de Saint-Étienne condamne fermement.

Nous vous demandons donc de suspendre immédiatement et d'arrêter le processus de jumelage avec la ville de Nof HaGalil anciennement Nazareth Illit. Cette décision serait un geste fort, montrant notre engagement en faveur de la paix et de la justice internationale.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de notre respectueuse considération

Sylvain VALLA,
Secrétaire général

